

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue de la Mairie, d'une parcelle de terrain de 80 mètres carrés environ, dépendant d'une propriété située sur le territoire de la commune de La Tour de Salvagny au numéro 12 de cette voie et appartenant à ladite commune.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait cédé à titre gracieux, cette transaction ayant été approuvée par le conseil municipal de La Tour de Salvagny lors de sa séance du 28 mai 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Tour de Salvagny en date du 28 mai 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis destiné à permettre la régularisation de cette affaire ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant des frais de notaire estimés à 3 000 F, sera imputé au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,